

Le Chavannus

notre journal – votre actualité – des textes – notre histoire

ÉDITORIAL

Voilà quelques semaines que nous avons basculé dans les beaux jours, tels des enfants rieurs et émerveillés sur un toboggan imaginaire plongeant dans un bac à sable ou dans une piscine...

C'est toujours avec le cœur en joie que nous accueillons cette saison, un peu comme de bons vieux amis fidèles, une cousine qu'on affectionne, une tante complice, des grands-parents bienveillants, que l'on reçoit chez nous et avec lesquels on a tellement de choses à partager. Y-a-t-il meilleure définition du bonheur ?

Le 20 mars de chaque année, les Nations-Unies célèbrent la journée internationale du bonheur et publient à cette occasion un rapport comportant le classement des 156 pays du monde où il fait bon vivre. En 2018, La Suisse a été classée 5ème du palmarès. Cette belle performance a-t-elle sa place dans une actualité du moment si pesante gagnée par l'incertitude que génèrent les débats interminables sur le dérèglement climatique, la situation économique, les menaces à la paix et bien d'autres sujets ?

Oui, assurément car le bonheur est un sentiment légitime qui n'a pas à rougir parce qu'il côtoie des aspects de la vie plus préoccupants, révoltants, désespérants. Il est une succession de pauses aussi indispensables dans nos vies que l'eau et l'air que nous respirons. C'est une de ces pauses que nous vous invitons à faire maintenant. Il suffit de vous installer confortablement sur l'herbe de votre jardin, dans un fauteuil ou encore sur un banc public, qu'importe. Ensuite, prenez tout simplement le temps de parcourir notre journal couleur colza au gré de vos envies tout en goûtant aux joies de cet antidépresseur naturel qu'est le soleil, celui-là même que l'on consomme avec modération et qui met notre moral au beau fixe.

Puis souriez et savourez le moment présent parce que vous le méritez bien.

Bonne lecture et un très bel été à tous !

La rédaction

CELA ARRIVERA DEMAIN

7 juil. - 26 août	Vacances scolaires
1er août	Fête nationale à Bogis-Bossey
23 septembre	Scrutin fédéral
30 septembre	Course pédestre La Chavannaise
5 - 6 octobre	Fête de la vigne à Nyon

L'été - 21 juin à 12h08



SOMMAIRE

Page 2	C. Aebi, secrétaire municipale Le carnet d'avantages loisirs
Page 3	Les travaux dans le village
Page 4	Le Capricorne asiatique
Page 5	Histoire des pompiers (fin)
Page 6-7	Le Carnaval
Page 8	Le village vu par les Anciens
Page 9	Vide-grenier - Fontaines
Page 10	Nos habitants ont du coeur Analyse de sécurité
Page 11	Jadis et maintenant - Il y a 50 ans
Page 12	Dans nos poubelles : les métaux lourds



BIENVENUE À NOTRE NOUVELLE SECRÉTAIRE MUNICIPALE

Depuis la mi-avril 2018, c'est Catherine Aebi qui occupe ce poste.

Elle vous accueille au bureau communal du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00.

Madame Aebi n'est pas domiciliée dans le village, mais c'est une fille de la région : elle est née à Nyon, y a suivi sa scolarité, puis a habité Borex et ensuite Gland. Du village, elle a d'abord connu... la place de jeux, puisque c'est là que sa fille venait jouer il y a plus de 10 ans avec sa grand-mère, qui n'est autre qu'Antoinette Aebi, qui a longtemps été préposée au contrôle des habitants de notre commune.

Après une formation commerciale et des emplois de secrétariat ou de gestion dans différentes banques, Catherine Aebi s'est intéressée à la vie des communes, ce qu'elle a concrétisé par un emploi au sein de l'AdCV (Association des Communes vaudoises), avant de postuler à Chavannes-de-Bogis, pour augmenter son taux d'activité.

Catherine Aebi a une bonne relation avec la population, elle découvre progressivement les quartiers et les rues du village, devenant de plus en plus à l'aise pour répondre aux habitants de notre commune dont elle apprécie la taille idéale pour avoir des contacts personnalisés, tout en présentant une grande diversité.

Elle est en charge des nombreux dossiers traités par la Municipalité dont elle prépare les séances du lundi soir auxquelles elle assiste, en fait le procès-verbal, puis assure le suivi et l'application des décisions prises. Ceux qui l'occupent le plus actuellement sont liés aux constructions et aux changements de la législation concernant la naturalisation.

Nous souhaitons à Catherine Aebi pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.



LE CARNET D'AVANTAGES LOISIRS

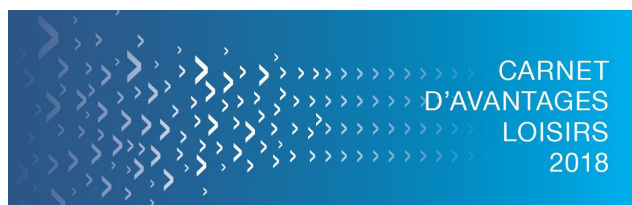
Les habitants du district de Nyon bénéficient d'une nouvelle raison d'utiliser les transports publics ou les vélos en libre-service pour se rendre dans des lieux culturels et sites de loisirs de la région. Le carnet d'avantages loisirs édité par le Conseil régional du district de Nyon propose 23 offres combinées attrayantes, imaginées en collaboration avec les six transporteurs de la région et différents acteurs locaux.

Gratuit, il est disponible auprès des offices du tourisme du district et peut être commandé par internet (www.nyonregion-mobilite.ch/carnets).

Les bénéficiaires découvrant la région sans voiture ont ainsi l'occasion de profiter d'entrées offertes ou de rabais dans les musées, théâtres et festivals. Dans chaque cas, il suffit de détacher le coupon correspondant à l'offre sélectionnée et le remettre au guichet de l'établissement en présentant un titre de transport valable. Le carnet contient également des offres de transport, permettant par exemple aux familles d'obtenir une carte Junior ou une carte Enfant accompagné des CFF à moitié prix (CHF 15.-), ou encore de profiter d'un rabais de 20% sur les croisières CGN.

FERMETURE ESTIVALE DU BUREAU COMMUNAL

Le bureau sera fermé du vendredi 27 juillet à 12h00 au lundi 13 août à 8h00.



TRAVAUX ROUTIERS

Enfin !

Enfin presque ... Il reste ça et là quelques finitions, quelques petits détails encore à régler. Un chantier ne se finit jamais du premier coup à la date prévue. Il a fallu patienter durant les travaux et il faut se montrer encore patient lorsque l'entreprise en charge des travaux retire ses grosses et bruyantes machines en laissant quelques zones 'grises' à traiter ... plus tard.

Merci tout de même à tous ceux qui ont œuvré sur le chantier de la route qui traverse le village, durant tous ces mois où, par tous les temps, il a fallu respecter au mieux le planning, mettre en place diverses déviations, composer avec les riverains et maintenir un accès à leur domicile.

Merci à vous, aux habitants du village et plus spécialement aux riverains, qui ont dû s'adapter aux aléas du chantier, faire preuve de souplesse en allant se parquer parfois assez loin de leur logement, subir certaines nuisances sonores à des heures parfois étranges et vivre au quotidien la réalité d'un chantier très important. Merci pour votre compréhension face à tous ces dérangements et ces inconvénients.

Merci également à tous les automobilistes, qui traversent habituellement notre village et qui ont eu l'occasion de patiemment découvrir de nouveaux itinéraires de déviation. Certains de ces automobilistes, plutôt routiniers dans l'âme, n'ont pas toujours compris le bien-fondé des nouveaux itinéraires proposés et ont préféré

ignorer certains panneaux de signalisation pour adopter leur propre trajet : carton jaune à eux puisque nous sommes en plein championnat du monde de football !!

L'essentiel reste le résultat final : une route intégralement refaite, de belle qualité et réduisant les nuisances sonores. Il est vrai qu'il était urgent d'entamer sa réfection, que la durée des travaux a pu paraître longue, qu'il a fallu attendre le printemps avant de poser le bitume définitif, que les arrêts de bus provisoires n'étaient pas très accessibles ni très accueillants. Tout ceci, espérons-le, sera rapidement oublié. Notre traversée du village a désormais fière allure !




INFORMATION EN SANTÉ PUBLIQUE

CANICULE

RESTER AU FRAIS




Les périodes de canicule sont éprouvantes pour petits et grands, mais les seniors sont plus particulièrement touchés. Soyons solidaires et prêtons-leur attention, surtout lorsqu'ils sont seuls ou dépendants.

canton de vaud

www.vd.ch/canicule

PROTÉGEONS - NOUS !

CONSEILS EN CAS DE GRANDES CHALEURS

-  **Se reposer... rester au frais**
 - Rester chez soi, réduire l'activité physique
 - Prêter attention aux enfants et aux seniors
-  **Laisser la chaleur dehors... se rafraîchir**
 - Fermer fenêtres, volets, stores et rideaux le jour, bien aérer la nuit
 - Porter des vêtements clairs, amples et légers
 - Se rafraîchir par des douches régulières ou des compresses humides sur le corps
-  **Boire régulièrement... manger léger**
 - Boire régulièrement sans attendre d'avoir soif
 - Prendre des repas froids riches en eau : fruits, salades, légumes et produits laitiers
 - Prendre conseil auprès de son médecin en cas de traitement ou de maladie chronique
-  **En présence de signaux d'alerte**
 - Appeler le médecin traitant,
 - S'il est absent, appeler la centrale des médecins de garde **0848 133 133**
 - En cas d'urgence vitale appeler le **144**

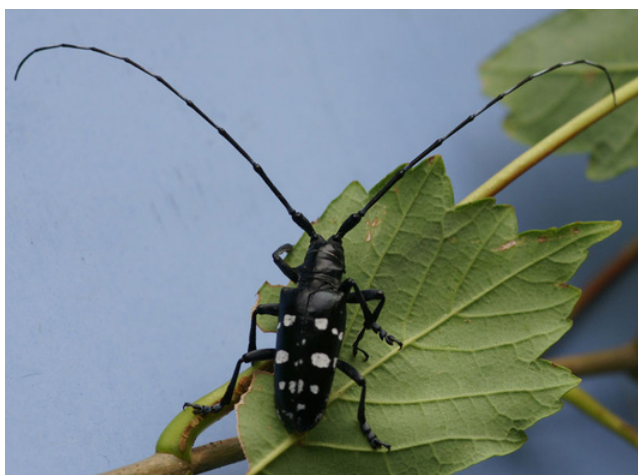
Symptômes possibles d'un coup de chaleur : faiblesse, confusion, vertiges, nausées et crampes musculaires. Il faut agir immédiatement! Faire boire et rafraîchir la personne.



LUTTE CONTRE LE CAPRICORNE ASIATIQUE - RAPPEL

Cela fera bientôt deux ans que la Direction Générale de l'Environnement nous a alerté sur la présence du Capricorne asiatique à Divonne et sur les mesures à mettre en place durant quatre ans au minimum. Pour rappel, ces mesures sont strictement obligatoires afin d'empêcher une propagation de cet insecte.

Le Capricorne asiatique est un coléoptère d'une longueur de 25 à 35 mm (sans les antennes), dont le corps noir brillant est recouvert de nombreuses taches blanches irrégulières. Les antennes sont particulièrement longues, jusqu'à deux fois la longueur du corps.



Le Capricorne asiatique pond ses œufs dans l'écorce des arbres en creusant des cavités coniques, ce qui provoque des coulées de sève et des rejets grossiers de sciures s'accumulant au pied de l'arbre ou à la base des branches. La larve du capricorne fore ensuite une galerie dans le bois et, une fois arrivée à maturité, crée un orifice de sortie parfaitement circulaire de 10 à 15 mm. de diamètre. Les branches et arbres touchés présentent souvent un aspect dépérissant.

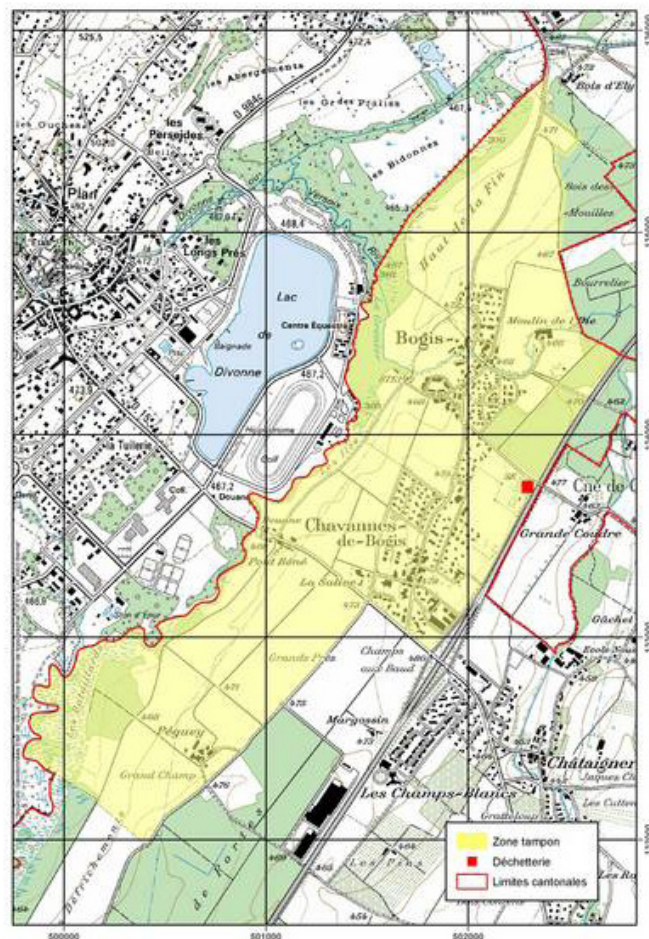
Notre village (à l'exception des Champs Blancs) fait partie du périmètre de quarantaine (zone tampon) et nous vous rappelons les règles suivantes :

- Tout transport de matériel végétal ou bois d'arbres ou d'arbustes d'essences feuillues (troncs, souches, bois débité, branches et déchets ligneux issus de la taille ou de l'élagage) hors de la zone tampon est interdit sous peine d'amende.
- Ce matériel végétal peut être soit conservé dans les limites de la zone tampon (par ex. pour du bois de cheminée), soit amené à la déchetterie intercommunale qui se chargera de sa destruction.

Il est important que ces règles soient également communiquées aux entreprises mandatées pour des travaux extérieurs.

De plus amples informations sont disponibles sur la page www.vd.ch/capricorne.

La Municipalité vous remercie de respecter scrupuleusement ces directives.



L'HISTOIRE DES POMPIERS DE CHAVANNES-DE-BOGIS - 5^{ème} partie

Avec l'ouverture de l'autoroute et l'arrivée de nouveaux habitants, l'effectif du corps est augmenté. Suite à l'ouverture de l'Hôtel de Chavannes-de-Bogis, le corps s'est doté d'une échelle mécanique pouvant atteindre le toit. Des radios pour communiquer entre les groupes ont fait leur apparition, un système d'alarme à domicile ainsi que des masques à oxygène pour se déplacer dans des sinistres répandant une forte fumée et un peu plus tard un camion complètement équipé et avec réserve d'eau permettant ainsi une intervention rapide avec quelques hommes.

En 1977, une amicale des pompiers a été créée, elle existe toujours sous le nom d'amicale de Chavannes-de-Bogis.

Malheureusement, avec l'arrivée de nouveaux sapeurs dont l'activité professionnelle se situe hors du village et le retrait progressif des anciens, le corps ne pouvait plus assurer sa mission, notamment pendant les jours ouvrables. En effet seuls 3-4 sapeurs travaillaient sur le territoire communal et une intervention efficace n'était plus possible. Ce constat a été fait par tous les Syndics de Terre Sainte qui ont décidé de créer, non sans mal, un corps pour nos 8 communes. A ce jour, 4 habitants de notre village en font partie.

C'est avec beaucoup de nostalgie et d'émotion que les sapeurs actifs et retraités ont vu la disparition de leur corps et la naissance du corps de Terre Sainte le premier janvier 2002.

Nous espérons que vous avez pris du plaisir à lire cette saga qui nous permet également de rendre hommage à tous ceux qui ont tant donné pour lutter contre ce fléau qu'est l'incendie.

Pierre Stampfli

POMPIERS DE CHAVANNES-DE-BOGIS

Un nouveau commandant



Passation des pouvoirs entre l'ancien commandant Raymond Guex et le nouveau, Jacques Köhli.

photo m. perret

Samedi dernier, après un exercice où tout le corps des sapeurs-pompiers était engagé sur un feu (simulé) dans les grandes cuisines de l'Hôtel de Chavannes-de-Bogis, avec sauvetage de deux personnes par l'équipe des masques, les sapeurs-pompiers du village étaient attendus devant leur local du feu pour une petite cérémonie avec les représentants de la Municipalité.

Après 21 ans de commandement, le capitaine Raymond Guex a enfin trouvé un digne successeur qui a brillamment réussi son cours de commandant, la semaine passée aux Grangettes à Lausanne. Il s'agit de Jacques Köhli.

Ce jeune capitaine de 29 ans a été nommé par Mme le syndic Madeleine Théraulaz assistée de Bernard Pillonel, municipal du feu, en lui remettant sa nouvelle casquette devant le corps des sapeurs-pompiers. Dans son discours, Mme Théraulaz souligna que ce passage des pouvoirs se fera en douceur puisque le commandant Raymond Guex restera aux côtés du nouveau commandant durant toute l'année 1994 afin de l'appuyer, étant donné les nombreux points chauds qui existent sur le territoire communal. Une solution mise au point entre la Municipalité et les deux commandants. Lors de cette cérémonie, le commandant Raymond Guex et Mme Théraulaz ont également pris congé du lieutenant Bruno Vallancien, responsable du groupe des masques, pour limite d'âge, après vingt ans de loyaux et fidèles services dans le corps des sapeurs-pompiers de Chavannes-de-Bogis. (c)

La Côte 1994



La caserne du SDIS Terre-Sainte, inaugurée en 2006

QUATRIÈME ÉDITION DU CARNAVAL - 24 mars 2018

Cette nouvelle édition du Carnaval a rencontré un très beau succès auprès de notre population, confirmant l'intérêt que portent de plus en plus d'habitants à cette manifestation très originale.

Une nouvelle fois, la météo s'est montrée clémente et le cortège, sur un nouveau parcours au centre du village, a attiré un nombreux public.

Il faut évidemment féliciter chaleureusement les organisateurs, sans qui rien ne serait possible : l'Amicale, la Société de développement et plusieurs membres de l'ancienne Jeunesse (les Chav'Bossey). Un grand merci également à toutes les classes des écoles de Chavannes et à leurs maîtresses, qui ont largement répondu présentes, et contribué ainsi à la réussite de cette journée ! Un immense merci également aux trois 'Guggenmusiks' : Les Cradzets (Yverdon), Les Chenegouga (Bagnes) et Les Piit Bulh (Monthey).

Le brûlé du bonhomme hiver sur l'esplanade devant la Grande salle reste un moment assez unique. La soirée fut belle, musicale, unique en son genre et extrêmement animée ... !

Vous n'avez pas pu assister à cet événement et vous le regrettez déjà ? Pas d'inquiétude, les sociétés planchent déjà sur la préparation de la cinquième édition prévue le samedi 23 mars 2019 ! Nous vous y donnons d'ores et déjà rendez-vous.





LE VILLAGE RACONTÉ PAR LES ANCIENS

Pour ce numéro de printemps, nous sommes allés rencontrer notre habitant qui habite...la gare de Cossonay. Comment cela s'explique-t-il ? Si vous êtes attentifs, vous l'avez vu ce panneau bleu, cet écriteau de gare, agrémenté d'un feu de chemin fer, sur la façade d'une maison de la rue du village. Derrière ces murs, habite Pierre Tissot, depuis 1962. Le village comptait 128 habitants, depuis la maison, il voyait même la chapelle.

La maison dont nous parlions appartenait à sa grand-mère maternelle, Louisa Rieben, décédée à l'âge de 104 ans. Une partie était occupée par sa tante, Marguerite Rieben, qui avait été institutrice à La Rippe. Elle comportait également une épicerie, qui a ensuite été remise et exploitée jusque dans les années 1950-1960. Devant la maison, il y avait un puits, toujours existant, profond de plus de 7 mètres, toujours en eau.

Cet homme discret devient prolix et expansif pour raconter son amour des chemins de fer, des trains miniatures et des circuits. Il vit une passion, entouré de locomotives, de wagons, de rails, de maquettes, de catalogues, de documentation technique. Il partage volontiers ses connaissances avec ceux qui montrent la même fascination. Nous vous raconterons cela à une autre occasion.

Aujourd'hui, nous voulons plutôt mettre en avant le rôle politique qu'il a joué dans notre village, malgré sa santé fragile.

En 1966, il est élu à la municipalité (qui était composée alors de 3 membres), pour une législature de 4 ans, avec François Anselme et Fritz Aebi (père). Il s'occupe entre autres du changement de chauffage à la chapelle, construite en 1928.

Nous avons déjà relaté les élections communales de décembre 1983 (Le Chavannus N°66 d'été 2017), mais celles de novembre 1973 méritent aussi notre attention.

Après 8 ans à la municipalité et 8 ans à la syndiculture, François Anselme ne se représente pas, arguant de son âge. Il recommande de voter pour la liste des Intérêts communaux.

Il y a en effet une liste d'entente communale, formée par les municipaux sortants (François Barraud, Jean-Jacques Bornet, Jakob Koehli, Gilbert Rochat) et une liste Intérêts communaux, formée de Fritz Aebi, Raymond Guex, Pierre Tissot et Thomas Haab.

L'équipe sortante estime que le village a atteint la limite de son développement, elle s'oppose à l'agrandissement des zones à bâtir et au nouveau déclassement de terrains agricoles.

Les tenants de la 2ème liste veulent promouvoir un développement plus rapide mais harmonieux et encourager la construction de logements. Ils pensent aux quelques 150 personnes employées dans la commune (dépôt Placette et usine Tavano) qui ne trouvent pas de logement sur place et sont contraints à des ramassages en bus.

3 candidats de la liste 2 sont élus au 1er tour : Fritz Aebi, Raymond Guex, Pierre Tissot.

Les candidats de la liste 1 se retirent.

Au second tour, sont élus Thomas Haab et Jean-Pierre Borle (nouveau candidat). Raymond Guex est élu syndic, ancien international de basket, il est l'un des plus jeunes syndics du district (né en 1940). L'exécutif a une moyenne d'âge de 35 ans.

La participation au 1er tour s'élève à 97,2%, un record cantonal !

Pierre Tissot hérite du dicastère travaux et bâtiments, protection civile, voirie, il est président de la commission du feu, dans laquelle il s'investit beaucoup.

Ce changement complet des membres de l'exécutif en janvier 1974 est le prélude aux décisions à venir concernant le plan d'extension partiel «Les Champs Blancs», différents plans de quartiers et l'étude du futur plan de zones qui définiront durablement le visage du village.

N'arrivant plus à concilier vie professionnelle et engagement politique efficace, Pierre Tissot renonce à son mandat au sein de la Municipalité au printemps 1976. A la retraite depuis 1993, il consacre toute son énergie à sa passion de toujours : les trains.



l'épicerie dans les années 1950

VIDE-GRENIER - 15 avril 2018

Le succès de cette manifestation ne se dément pas d'année en année. Elle rencontre toujours un énorme succès, tant au niveau des exposants qu'au niveau des visiteurs.

Que ce soit des professionnels ou de simples curieux, beaucoup fréquentent ce vide-grenier dans l'espoir d'y dénicher un objet unique, original ou rappelant simplement un souvenir d'enfance.



FONTAINES DE PÂQUES



Bravo et merci à la Société de développement.

NOS HABITANTS ONT DU COEUR - Fête des voisins aux Champs Blancs

Ils sont admirables, ceux et celles de nos concitoyens qui, par pur amour de la convivialité et du vivre ensemble, donnent de leur temps et de leur générosité de cœur pour permettre à des habitants dont ils partagent la rue ou le quartier de se retrouver l'espace de quelques heures pour mieux se connaître et partager un repas, une soupe géante aux choux à l'orée de l'hiver ou encore un vin chaud. Chavannes-de-Bogis est un bel exemple de ce type de retrouvailles avec sur le haut de l'affiche la fête de la rue orchestrée par Robert et Nathalie Allenbach aux Champs Blancs, à l'approche de la Fête nationale.

Ces fêtes se muent très vite en retrouvailles mémorables, toutes générations confondues. Elles s'étirent dans la bonne humeur au grand bonheur de tous. La formule qui comporte quelques variantes selon les cas est simple. Une famille, ou quelques fois plusieurs, décident d'inviter les autres autour d'une table en plein air avec pour seule exigence de venir avec une bonne dose de bonne humeur et si le cœur leur en dit un plat, une boisson, un gâteau, bref ce qu'ils veulent.

Il est à parier que ces expériences continueront à faire des émules et tant mieux. Prenez-en de la graine, chers habitants de Chavannes-de-Bogis et lancez-vous dans ce qui deviendra, à n'en pas douter, source de joie et de plaisir partagé.



SÉCURITÉ

Si vous avez des doutes quant à la sécurité de votre habitation, vous pouvez faire gratuitement une analyse sécuritaire de votre maison, appartement etc...

Il vous suffit de contacter par mail :

Sgtm Yvan RUCHET - Gérant de sécurité La Côte Ouest

Police cantonale vaudoise

Direction prévention et communication

Division prévention de la criminalité Route de la Blécherette 101 1014 Lausanne

Tél: +41 21 557 44 66

Mobile: +41 79 597 81 42

Mail : yvan.ruchet@vd.ch

JADIS ET MAINTENANT

Cette maison d'habitation fut construite vers 1890 et utilisée autrefois comme gendarmerie : on y trouvait donc deux cellules d'arrêt.

Le bâtiment d'origine est un corps central de forme carrée sur 2 étages, avec d'épais murs porteurs, et un galetas.

Peu avant la guerre, il a été agrandi de deux ailes, l'une au Sud et l'autre à l'Est, également sur 2 niveaux, mais sans excavation.

Ce bâtiment est inscrit à l'inventaire cantonal des Monuments et sites, en note «2» (c'est-à-dire d'importance régionale, avec des obligations pour sa conservation).

Il a été habité par un employé du canton, puis, mis en vente en 2014 par l'Etat de Vaud, il a été racheté et rénové récemment.



C'ÉTAIT HIER - IL Y A CINQUANTE ANS

Séance de Municipalité du 6 juin 1968 :

- Une visite des chemins est fixée pour décisions à prendre sur leur amélioration.
- Il est décidé de poser un néon au carrefour Chemin du Collège / chemin de la Repentance, un néon vers le pilier public et un néon vers la fontaine Faillétaz, afin que la rue soit bien éclairée.

Séance du 11 juin :

- Préparation de l'arrêté d'imposition. Celui-ci est prévu pour cinq ans et doit être présenté au Conseil .

Séance du 22 juillet :

- Le Département des Travaux publics interdit l'introduction d'eaux usées dans les égouts de l'autoroute.
- Une demande de bénédiction de mariage a été adressée par une personne étrangère à la paroisse, qui a été transmise au pasteur, M. Aubert. Les Syndics de Chavannes-de-Bogis et Bogis-Bossey proposent une taxe de CHF 20.- en été et CHF 30.- en hiver (pour les frais de chauffage et de lumière).
- A l'occasion du 25e anniversaire de la création de la 'Prim Sup' le 7 septembre, les 200 anciens élèves sont invités. En guise de souper, une assiette froide sera offerte et payée par les communes à raison de 60 centimes par habitant.
- Les chemins du Collège, du Cimetière et des Chalets ne sont pas encore terminés. Une couche dure doit être réclamée aux A.F.

Séance du 30 juillet :

- M. Matile à Genève demande l'autorisation de créer une menuiserie proche du centre du village.
- Le carrefour à la sortie du village est dangereux. Ecrire au département pour le signaler.

Séance du 20 août :

- L'avenue de Péguey va être reprise par la Commune.
- Le nouveau plan de zone (bureau Thorens) est mis à l'enquête pour un mois.
- L'idée d'un aérodrome sur les terrains longeant la Versoix reçoit un préavis négatif de notre commune, de Commugny et de Chavannes-des-Bois.

DANS NOS POUBELLES : les métaux lourds

Cette rubrique a pour but de nous aider tous à mieux trier nos déchets, mieux utiliser les différents containers de la déchetterie et comprendre le recyclage des diverses matières que nous y apportons.

Qu'est-ce que c'est ?

«Un métal lourd désigne tout composé d'antimoine, d'arsenic, de cadmium, de chrome, de cuivre, de plomb, de mercure, de nickel, de sélénium, de tellure, de thallium et d'étain, ainsi que ces matériaux sous forme métallique, pour autant qu'ils soient classés comme substances dangereuses».

Par la presse et les autres médias, nous avons compris qu'ils sont néfastes et extrêmement toxiques pour la santé et l'environnement. Notre cher Lac Léman a aussi fait l'objet d'une étude poussée sur la présence des micropolluants et des métaux lourds. Ce sont des chercheurs de l'Université de Genève (en collaboration avec l'Université de Plymouth en Angleterre) qui ont détecté la présence fréquente de cadmium, mercure et plomb dans des déchets plastiques collectés sur les plages du Léman. Hélas, étonnamment et tristement, des concentrations parfois très élevées de ces métaux dépassent le maximum autorisé par la législation européenne.

L'impact sur la santé dû aux métaux lourds dépend de leur espèce chimique, de leur concentration, de leur biodisponibilité et de leur passage dans les chaînes alimentaires.

Vous avez rarement un bac d'antimoine, un seau de cadmium ou un bocal d'arsenic à éliminer, alors vous ne vous sentez pas vraiment concernés par cet article.

Mais, pour les particuliers, les métaux lourds se cachent entre autres dans les piles, les appareils électriques et électroniques, certaines peintures.

Ce qui se passe chez nous :

Les commerçants sont tenus de reprendre gratuitement les appareils du type qu'ils proposent dans leur assortiment, ceci sans obligation d'achat d'un nouvel appareil. Le recyclage est financé par la taxe anticipée de recyclage (TAR) que le consommateur paie au moment de l'achat d'un appareil.

Notre déchetterie récolte aussi les piles, mais pas les batteries des voitures.

Et le recyclage, comment ça marche ?

Il n'y a pas de recyclage des métaux lourds en général, mais un recyclage par filière.

Le processus de recyclage de piles et d'accus protège d'une part l'environnement vis-à-vis des métaux lourds et fournit d'autre part à l'industrie des ressources importantes. Certains métaux peuvent être extraits et réutilisés, comme le zinc, le ferromanganèse, le cuivre, le fer ou le mercure.

Déjà à l'achat de la pile, le consommateur paie une taxe d'élimination anticipée (TEA). Cela permet de financer la collecte et une élimination respectueuse de l'environnement.

Les piles sont transportées jusque chez l'unique recycleur de piles en Suisse, Batrech Industrie AG à Wimmis. La société Batrech Industries AG s'est spécialisée dans l'élimination de déchets spéciaux, en particulier des piles et du mercure.

Ce que peut faire chacun de nous en amont... :

- être et devenir plus conscient de l'usage de certains matériaux, aider nos enfants et nos jeunes à faire de même;
- recycler impérativement ou amener à la déchetterie tout article ou matériel pouvant contenir ces substances. La dangerosité des métaux lourds consiste aussi à être invisibles ou non mentionnés par les fabricants;
- utiliser les piles le plus longtemps possible ou acheter des piles rechargeables, pour autant qu'elles soient compatibles avec l'appareil (différence de tension).

Une action citoyenne est conduite régulièrement dans la région pour ramasser des déchets (avec ou sans métaux lourds) par l'association «Sol à tous - Tous au sol». Cette association ramasse les détritiques dans l'environnement dans la région de Nyon, à raison d'une douzaine de sorties par an.

Références:

- Commission internationale pour la protection des eaux du Léman
<http://www.cipel.org/le-leman/>
- Sol à tous - Tous au sol
<http://www.facebook.com/solatous>



LE JOURNAL DE CHAVANNES-DE-BOGIS

Ont participé à l'élaboration de ce numéro :

- Geneviève Thévoz
- Alice Ouedraogo
- Alexandra Gaspari-Teising
- Les co-rédacteurs

Mise en page : Sandra Bornet

Le prochain numéro paraîtra au début de l'automne.
Délai pour vos articles et réactions : 20 août

Tirage : 600 exemplaires

À disposition au greffe communal

L'automne - 23 septembre à 01h54

Contact : lechavannus@hotmail.ch